

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS452

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« qu'elle »,

les mots :

« que la mise en demeure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision